

Je fais  
la différence !

se-unsa.org



# Enseignants de l'UNSA BORDEAUX

Secrétaire Académique : Christian BASSET  
Responsable académique 2<sup>nd</sup> degré : Evelyne BRUN  
Responsable académique EPS : Jean Pierre MARTIN  
Commissaires paritaires : Liza MARTIN  
Jean Charles POURTIER

*"Le SE-UNSA ne vit et ne peut vous informer  
que grâce aux cotisations de ses adhérents.*

*FAITES LA DIFFERENCE*

*Pensez à renouveler votre adhésion  
ou n'hésitez pas à nous rejoindre."*

## Lettre d'information Agrégés du 09/02/2010 N° 1

### > Avancement d'échelon

La CAPN d'avancement des agrégés se tiendra les 23, 24 et 25 février 2010. Vérifiez sur I-prof votre note administrative et pédagogique et si vous êtes promouvable cette année. A partir de la date de votre dernier échelon, vous pouvez voir les dates de promotions possibles (cf. document "durées des échelons.pdf"). Vous trouverez en pièce jointe, à titre d'information, les barres de l'an passé.

Une étude du SE-UNSA National sur les tableaux d'harmonisation des notes pédagogiques des agrégés et les notes pédagogiques moyennes a mis en évidence un traitement inéquitable des collègues selon leur matière. Voir les pièces jointes intitulées "notes pédagogiques moyennes agrégés 2008.pdf" et "grille de notation pédagogique harmonisée.pdf".

Merci de nous alerter si votre note pédagogique est hors grille.

### > Réforme des lycées (décrets et arrêtés du JO parus dans le BO spécial du 04/02/2010)

La réforme des lycées généraux et technologiques va entrer en application pour la classe de seconde en septembre 2010, celle de première en septembre 2011 et celle de terminale en septembre 2012.

Vous trouverez le contenu de cette réforme [en cliquant ici](#).

En réponse à notre demande, deux demi-journées banalisées doivent permettre aux collègues d'avoir une information sur la réforme et d'exprimer leur choix sur la répartition des 10 h 30 dévolues à la mise en place des groupes à effectifs réduits.

La réforme doit se faire à moyens constants, les volumes horaires globaux par niveau sont identiques aux moyens actuels. C'est donc une réorganisation du temps dont il s'agit et non une récupération de moyens.

Pour les enseignements d'exploration, l'offre doit être diversifiée dans chaque établissement. Tous les lycées doivent proposer les deux enseignements d'exploration économiques (SES et principes fondamentaux de l'économie et de la gestion). Les professeurs de SES et d'économie-gestion ont vocation à enseigner l'un ou l'autre de ces enseignements.

L'enseignement d'exploration "sciences de l'ingénierie" doit être développé dans les lycées généraux.

Le conseil pédagogique (décret 2010-99 du 27/01/2010 paru au JO du 28/01/2010, composition, compétences et fonctionnement) doit être réuni avant la commission permanente. Il doit faire des propositions concernant la répartition des 10h30 dévolus aux groupes à effectifs réduits en secondes.

### > Notation administrative

En cas de désaccord avec la proposition de note administrative de votre chef d'établissement, vous pouvez faire une lettre de demande de révision de note et l'adresser au Recteur par voie hiérarchique jusqu'au 12 février.

### > Mouvement Inter-académique

Calendrier Formation Paritaire Mixte Nationale :

- Lundi 8 mars : EPS
- Mardi 9 mars : STI, Arts appliqués, Eco gestion, SES, Arts plastiques, Education musicale
- Mercredi 10 mars : Sciences physiques, SVT, Mathématiques
- Jeudi 11 mars : Histoire-Géographie, Lettres modernes
- Vendredi 12 mars : Lettres classiques, Philosophie
- Lundi 15 mars : Anglais, Italien, Allemand, Espagnol

## > Calendrier prévisionnel académique

- **Mardi 23 mars** : Groupe de travail sur les congés de formation professionnelle
- **Jeudi 6 mai** : CAPA notation + Hors classe
- **Mouvement intra-académique** : du 22 au 24 juin, Formation Paritaire Mixte Académique

## > Adhérer au SE-UNSA

Afin d'alléger vos versements, nous vous proposons les prélèvements automatiques (en 10 fois sans frais ou moins selon le mois d'adhésion, le dernier prélèvement intervenant en juillet, si vous cotisez dès à présent !). Vous pouvez régler par chèque (en 3 fois si vous le souhaitez)...

**>>adhérer au SE-UNSA**

### N'hésitez pas à diffuser cette lettre autour de vous

*Si des collègues désirent également la recevoir chez eux, qu'ils nous envoient leurs coordonnées complètes (nom, prénom, établissement, adresse personnelle, mail).*

*Particuliers, pour vous inscrire ou interrompre votre abonnement gratuit à la lettre en ligne du SE-UNSA Bordeaux, écrivez-nous.*

Syndicat des Enseignants-UNSA de l'académie de Bordeaux  
33 bis rue de Carros  
33074 BORDEAUX CEDEX

Tel : 05 57 59 00 20

Fax : 05 56 31 36 17

Mail : [ac-bordeaux@se-unsa.org](mailto:ac-bordeaux@se-unsa.org)

Site internet : <http://sections.se-unsa.org/bordeaux/>

